

221C0798
FR0000127771-FS0280

15 avril 2021

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

VIVENDI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 avril 2021, la Société Générale (29 boulevard Haussmann, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 12 avril 2021, le seuil de 5% des droits de vote de la société VIVENDI et détenir 64 911 233 actions VIVENDI représentant autant de droits de vote, soit 5,47% du capital et 5,24% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Détention (effective)	4 963 018	0,42	4 963 018	0,40
Détention (par assimilation)	59 948 215	5,05	59 948 215	4,84
Total Société Générale	64 911 233	5,47	64 911 233	5,24

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions VIVENDI hors marché, dans le cadre des activités de négociation, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 56 456 930 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 5 *calls* listés à dénouement physique portant sur 160 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 18 juin 2021 et le 18 mars 2022, à des prix unitaires par action compris entre 27 € et 35 € ;
- une position acheteuse sur 7 contrats d'achat à terme portant sur 52 788 459 actions VIVENDI, dénouables à tout moment entre le 3 juin 2021 et le 9 octobre 2025 ;
- une position acheteuse sur 6 *calls* option OTC à dénouement physique portant sur 2 504 526 actions VIVENDI, exerçables à tout moment entre le 18 juin 2021 et le 3 juin 2025 à des prix unitaires par action compris entre 19,47 € et 29 € ;
- une position vendeuse sur 2 *put* option OTC à dénouement physique portant sur 209 745 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 18 juin 2021 à des prix unitaires par action compris entre 25,81 € et 26 € ; et
- une position vendeuse sur 10 *put* listés à dénouement physique portant sur 794 100 actions VIVENDI, exerçables à tout moment d'échéance entre le 16 avril 2021 et le 15 décembre 2023 à des prix unitaires par action compris entre 23 € et 31 €.

¹ Sur la base d'un capital composé de 1 186 607 365 actions représentant 1 237 960 721 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Le déclarant a précisé détenir, au titre des articles L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et 223-14 V du règlement général, 3 491 285 actions VIVENDI réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) :

- une position acheteuse sur 3 contrats d'achat à terme sur panier à dénouement en espèces portant sur 3 002 519 actions VIVENDI, dénouables à tout moment jusqu'entre le 1^{er} juin 2023 et 2 juin 2025 ;
- une position acheteuse sur 4 *equity linked swap* à dénouement en espèces portant sur 483 833 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'au 16 avril 2021 à des prix unitaires par action compris entre 28,09 € et 28,26 € ;
- une position acheteuse sur 2 *call warrant* listé à dénouement en espèces portant sur 1 759 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 18 juin 2021 et le 18 mars 2022 à des prix unitaires par action compris entre 24 € et 30,50 € ; et
- une position vendeuse sur 3 *put warrant* listé à dénouement en espèces portant sur 3 174 actions VIVENDI, exerçables à tout moment jusqu'entre le 18 juin 2021 et 3 janvier 2033 à des prix unitaires par action compris entre 27 € et 35 €.
